La lettre de Mazurelle
Lettre d'information et de communication du Centre Hospitalier Georges Mazurelle - EPSM de Vendée

EPSM DE VENDÉE
CENTRE HOSPITALIER
Georges Mazurelle

Visite d'Alain LEBOEUF, Président du Conseil départemental de la Vendée

Edito

LE RESPECT DES DROITS DU PATIENT HOSPITALISÉ, ÉLÉMENT ESSENTIEL DU SOIN

Il y a 20 ans, la loi Kouchner du 4 mars 2002 marquait une étape considérable en élevant les droits du patient, objet seulement d'une charte du patient hospitalisé et d'éléments de jurisprudence, au niveau de la norme s'imposant à tous, usagers et professionnels. Seuls subsisteront les soins sans consentement en psychiatrie, mais avec un contrôle renforcé du juge qu'on est en train de connaitre.

Au rang des droits du patient figurent en premier l'information du patient – une information claire et compréhensible adaptée à chacun – et le consentement ou le refus des soins. Figurent aussi le libre choix du patient, l'accès du patient à son dossier, la désignation de la personne de confiance, l'accès aux soins palliatifs, la responsabilité médicale pour faute, la réparation de l'aléa thérapeutique et l'organisation de la représentation des usagers.

Plusieurs lois ont successivement renforcé les droits du patient : mise en place des conférences nationale et régionales de santé, droits des patients en fin de vie, directives anticipées, mise en place des commissions des usagers, généralisation du tiers payant. En psychiatrie il convient de citer la loi du 5 juillet 2011 qui prévoit l'intervention du juge des libertés et de la détention (JLD) et encadre les soins sans consentement, et la loi récente du 22 janvier 2022 sur la réforme isolement-contention qui instaure une saisine systématique du JLD qui doit valider la légalité de la mesure d'isolement contention ou, à défaut, en prononcer la mainlevée.

Dans un rapport rendu en juin 2021, la conférence nationale de santé (CNS) pointe une mise en parenthèse du respect des droits des patients pendant la crise sanitaire : manque de transparence et de cohérence des discours, absence de lisibilité des mesures mises en place, discriminations envers les malades, confinement et isolement des personnes âgées et vulnérables, manquements au principe d'égalité d'accès aux services de santé (déprogrammation, téléconsultations et fracture numérique, renoncement aux soins des plus précaires, manque d'EPI...). La CNS considère que la crise n'a fait qu'exacerber des lacunes qui existaient déjà du fait des déserts médicaux dans certains territoires.

Plus que jamais la question des droits du patient est d'actualité dans un débat sur l'évolution de notre système de santé. En psychiatrie où la majorité des patients sont en soins libres et où le droit général par conséquent s'applique, c'est un enjeu que nous avons voulu relever en élaborant un volet spécifique, projet des usagers, patients et familles, dans notre projet d'établissement 2021-2026.

De nouveaux axes doivent maintenant être réfléchis : participation du patient et des aidants à l'élaboration du programme de soins, participation des usagers à l'organisation des services de santé mentale, mise en œuvre du programme Quality Rights promu par le centre collaborateur lillois de l'Organisation mondiale de la santé, mise en place des directives anticipées en psychiatrie (DAP). Les DAP sont un des sujets, avec le pouvoir d'agir du patient et l'alliance thérapeutique, dont pourrait se saisir l'espace éthique de l'EPSM qu'il convient de réactiver.

L'expérience patient qui vient de faire l'objet d'une première formation d'une quinzaine de soignants avec l'Institut français de l'expérience patient (IFEP), en tant que démarche visant à évaluer ce que le patient vit dans son parcours de soins, contribuera aussi à nous aider à déterminer les actions nécessaires pour améliorer la satisfaction du patient, notamment pour ce qui concerne le respect de ses droits pendant son hospitalisation.

@Pascal FORCIOLI

Au Sommaire

→ **Éditorial :** Le respect des droits du patient hospitalisé, élément essentiel du soin

→ Alain Leboeuf, président du Conseil départemental, rencontre résidents, patients et professionnels de l'EPSM de Vendée.....(p2)

→ L'Équipe Mobile d'Appui à la Sortie d'Hospitalisation EMASH.....(p3)

→ Recueil de l'expérience patient : l'EPSM de Vendée s'y engage en 2022 dans le cadre du nouveau volet qualité du PE 2021-2026 .....(p3)

→ Une équipe Mobile Psychiatrie Précarité pour la Vendée (EMPP) : Un enjeu de Santé Publique.....(p4)

ALAIN LEBOEUF, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, RENCONTRE RÉSIDENTS, PATIENTS ET PROFESSIONNELS DE L'EPSM DE VENDÉE

Les échanges entre l'EPSM et de Département ont confirmé l'importance de la question de l'attractivité du territoire pour les professionnels du soin comme priorité partagée entre les deux institutions.

Alain LEBOEUF, nouveau président du Conseil départemental depuis le 1er juillet 2021, a rendu visite au Centre hospitalier Georges Mazurelle le 16 mars 2022.

Accompagné de Florence PINEAU, vice-présidente du Conseil départemental et présidente du Conseil de surveillance de l'EPSM, ainsi que d'Aurélien DOUILLARD, chargé de mission au Cabinet du président, Alain LEBOEUF est allé à la rencontre des équipes de l'EHPAD-USLD, et de l'équipe de l'unité d'hospitalisation temps plein de pédopsychiatrie du Petit Hans. Les équipes ont pu témoigner de leurs pratiques du quotidien avec un président départemental attentif et intéressé.

Outre la visite des locaux, Alain LEBOEUF a voulu aussi prendre le temps d'échanger avec les résidents et avec les jeunes patients.

Échanges touchants avec ces jeunes faisant volontiers visiter leur chambre, telle cette jeune adolescente au Petit Hans, qui attendait avec impatience la visite du « président de la république », ainsi qu'elle s'était imaginé la venue du président du conseil départemental.

Touchant aussi, ce résident de l'EHPAD accueillant les visiteurs dans sa chambre, assis sur un fauteuil, près des photos de ses parents et sa propre photo de ses 17 ans, et évoquant sa jeunesse, avec une pointe de nostalgie.

De belles rencontres placées sous le signe de l'humanité, et marquées par la simplicité et la facilité avec lesquelles Alain LEBOEUF et Florence PINEAU ont su nouer le dialogue avec les patients et résidents, d'une part, avec les cadres de santé, les infirmiers, l'animateur de l'EHPAD et tous les professionnels croisés lors de cette visite, d'autre part.

Avant la visite et ces rencontres, Alain LEBOEUF et Florence PINEAU ont pris le temps d'un long échange de près de deux heures avec la présidente de la Commission médicale d'établissement, Corine DELON-SAUMIER, le directeur général, Pascal FORCIOLI, accompagné de l'équipe de direction.

Une présentation rapide de l'établissement, de ses activités, de ses sites et de ses projets a permis de compléter le dialogue autour de l'enjeu majeur de l'attractivité du territoire vendéen pour les professionnels de santé, qui constitue aussi le « fil rouge » du nouveau projet d'établissement de l'hôpital.

Alain LEBOEUF, qui a noté la dimension territoriale de l'EPSM, avec ses nombreuses implantations de structures maillant l'ensemble du département, a souligné l'importance de l'enjeu pour le territoire de pouvoir attirer des professionnels du soin, en particulier des médecins, mais aussi de façon plus large des soignants, en particulier des infirmiers.

Il a témoigné de la participation du Département de la Vendée comme exposant au 22ème Congrès National des internes de Médecine Générale organisé par l'ISNAR-IMG*, à Tours les 24 et 25 février 2022, auquel il s'est lui-même personnellement rendu, et souligné l'intérêt manifesté par les internes rencontrés pour la Vendée et le cadre de vie qu'offre le territoire.

La président du Conseil départemental a pointé le paradoxe de la Vendée qui attire par le cadre de vie qu'elle propose, avec en particulier son littoral, les sports nautiques, la variété de ses paysages naturels et son climat, mais aussi son tissu économique dense et dynamique, qui constituent autant de vrais atouts. Cette force d'attraction du territoire est hélas contrecarrée pour les professionnels ou les familles qui voudraient s'installer en Vendée, par la difficulté de se loger, au vu d'un marché immobilier vendéen tendu.

La question de la mobilité et des transports collectifs a également été évoquée comme un élément important pouvant aussi orienter le choix de personnes qui envisagent de venir s'installer en Vendée.

La discussion a mis en évidence la nécessité de travailler conjointement sur la question de l'attractivité du territoire, en associant le Département, les collectivités territoriales, les établissements de santé et médico-sociaux, les représentants des professionnels de santé.

A noter, le choix d'Alain LEBOEUF de s'adjoindre un conseiller départemental délégué à l'attractivité médicale, en la personne de Nicolas CHENECHAUD. Cette décision illustre la sensibilité du nouveau président du Département aux enjeux de démographie médicale et sa volonté de conduire une action forte et stratégique sur le sujet du recrutement médical, à l'échelle du département.

Les échanges entre la direction de l'hôpital et le président du Département ont confirmé l'importance accordée conjointement par les deux institutions aux enjeux de l'attractivité du territoire à l'égard des professionnels de santé.

Une rencontre entre l'établissement et Nicolas CHENECHAUD sera organisée prochainement pour travailler sur des pistes communes d'actions en faveur de l'attractivité médicale.

** ISNAR-IMG : InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale*

François-Xavier CORBIN

DIRECTEUR DES AFFAIRES MÉDICALES, GÉNÉRALES ET TERRITORIALES,
DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

L'ÉQUIPE MOBILE D'APPUI À LA SORTIE D'HOSPITALISATION EMASH

En 2020, le projet d'équipe mobile territorial est élaboré suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS sur « l'accompagnement de la sortie des patients hospitalisés au long court en psychiatrie ». Ce dispositif de réhabilitation sociale est construit avec différents partenaires du sanitaire et du médico-social (l'EPSM George Mazurelle, le CHLVO de Challans, l'EPSM du Pays de Challans, l'AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement Médico-social et Social), la Fondation OVE (Œuvre des Villages d'Enfants), l'ADAPEI-ARIA (Association Départementale de Parents et Amis), l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), l'UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques) : Les bailleurs sociaux partenaires du projet (Vendée Habitat, Vendée Logement, Podeliha et Soliha) ont signé la convention cadres afin de faciliter aux personnes identifiées l'accès au logement de droits commun. La création de l'équipe mobile d'appui (EMASH) s'organise sur le département de la Vendée à partir de deux lieux distincts : L'EPSM et le CHLVO

Il s'agit de développer des complémentarités d'accompagnements et de compétences dans une même équipe mobile territoriale pluridisciplinaire.

Notre intervention s'adresse aux patients hospitalisés au long cours, n'ayant pas de solution d'aval n'y de domicile connu. Ils sont pris en charge au sein de leur unité d'hospitalisation et accompagnés dans leur recherche de logement puis d'intégration et de reprise d'autonomie.

Ce dispositif s'adresse aux patients stabilisés au niveau clinique. Le souhait est de les inscrire dans des logements inclusifs, dans un objectif de désinstitutionalisation et d'inclusion sociale, dans un cadre sécurisé et étayé, adapté à leurs besoins individuels et à leurs rythmes.

NOS MISSIONS :

- Favoriser le maintien de l'Autonomie à Domicile
- Assurer un Accompagnement dans la vie quotidienne
- Favoriser le lien social
- Coordonner les intervenants, partenaires extérieurs
- Faciliter l'accès au soin
- Prévenir les hospitalisations et les situations de crise

L'EMASH a élaboré des outils d'évaluation qui ont été mis en œuvre, lors du déploiement de l'équipe au CHLVO de CHALLANS en février 2022.

Un exemple d'accompagnement :

Patrick, 64 ans patient Institutionnalisé. Il a vécu environ 20 ans dans un logement autonome, que son propriétaire a récupéré il y a 1 ans pour le vendre. Une tentative de placement en MARPA s'est avéré un échec suite à son hospitalisation récente, il rentre dans le dispositif sans attendre. Stabilisé cliniquement, il accepte de rencontrer l'équipe, suite à une demande de son psychiatre référent.

Patrick approuve l'intérêt de notre intervention, une auto évaluation de l'autonomie est faite. Eligible au dispositif et adhérant à la prise en charge, le médecin de l'EMASH valide l'inclusion de Patrick dans le programme.

Un but commun : Un accompagnement personnalisé et adapté à la personne avec un seul mot d'ordre « collaboration et travailler ensemble ».

L'équipe EMASH

RECUEIL DE L'EXPÉRIENCE PATIENT : L'EPSM DE VENDÉE S'Y ENGAGE EN 2022 DANS LE CADRE DU NOUVEAU VOLET QUALITÉ DU PE 2021-2026

Dans nos objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge et d'accompagnement des patients, l'Institut Français de mesure de l'Expérience Patient (IFEP), représenté par M. Amah Kouevi en partenariat avec l'Entreprise Corpus Learning, nous accompagne dans un programme de formation, portant sur la mesure de l'expérience, l'analyse du vécu du patient pendant son hospitalisation. Une formation a commencé le 9 mars 2022. Un groupe pluridisciplinaire de 14 personnes constitué d'infirmiers, de cadres, ergothérapeutes, mais aussi de l'UNAFAM, de la direction des soins, de la direction qualité, a reçu lors du premier module de formation, de deux jours, des outils et une méthodologie permettant d'interviewer des patients pour recueillir leur vécu dans leur parcours de santé.

Ce premier groupe formé va mener 12 entretiens –entre le mois d'avril et mai 2022- avec des patients de Mazurelle (passés par la Fédération des Urgences, ou directement en admission temps plein et/ou en ambulatoire dans un CMP ou hôpital de jour). Ces entretiens seront restitués et analysés avec deux formateurs de l'IFEP le 2 juin prochain.

Cette formation va progressivement se déployer sur l'hôpital, et un deuxième groupe de 12 professionnels sera formé à compter du 6 octobre prochain, jusqu'au 15 décembre 2022. Les inscriptions sont ouvertes au service de formation continue : s'adresser à Mme Péroux Mélanie.

S'engager dans cette mesure, c'est aller au-delà des questionnaires de satisfaction, c'est réaffirmer l'importance de la relation avec le patient, c'est rappeler toute l'importance de l'engagement du patient dans son parcours de soins, et accepter une remise en question de nos pratiques internes.

La présence de représentants de l'UNAFAM dans cette formation permet d'affirmer notre engagement dans l'implication du patient et de son entourage, et de faire en sorte que leur retour sur expérience participe à l'amélioration de nos pratiques internes.

Patricia GOUPIL

DIRECTRICE ADJOINTE EN CHARGE DES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES, DE LA QUALITÉ ET LA GESTION DES RISQUE

UNE ÉQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ POUR LA VENDÉE (EMPP) : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Les équipes mobiles de psychiatrie et précarité sont le fruit d'une préoccupation collective pour la santé des populations en situation d'exclusion sociale, depuis la fin des années 1990.

Elles partent du constat de l'inadéquation des réponses soignantes pour cette population avec un défaut d'accès et de continuité des soins en santé mentale. Ces premières expériences vont être validées et s'étendre au niveau national avec la circulaire du 23 novembre 2005.

UN CONSTAT PARTAGÉ EN VENDÉE

Dans le cadre du Projet d'Etablissement et du Projet Territorial de Santé Mentale 2018-2023 , il est fait état d'un besoin en termes de coordination des acteurs, d'accessibilité et de continuité des parcours pour les personnes en grande précarité sociale et médicale, dont les difficultés les empêchent d'accéder aux soins (absence ou refus de soin). De plus, les professionnels du social, du sanitaire, du médico-social évoquent un besoin d'appui en termes d'orientation et / ou de prise en charge en santé mentale, d'étayage, de soutien et de formations.

UN GROUPE PROJET

Constitué en novembre dernier, il a permis de réunir une trentaine d'acteurs et de proposer une approche commune et une vision partagée pour définir ensemble les grandes étapes du projet. Il a pu s'appuyer sur les compétences de l'EMPP du CH de DAUMEZON invitée à nous faire partager son retour d'expérience :

- Les partenaires associatifs : VISTA (fusion de PASSERELLE et APSH : précarité, lits santé et SAMU social), AREAMS (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile -CADA, Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile -HUDA, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale -CHRS), OPPELIA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie -CSAPA, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues -CAARUD)
- Les partenaires institutionnels : acteurs sociaux (CCAS), élus, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- Les partenaires sanitaires : CH Challans, CHD, Permanences d'Accès aux Soins en Santé (PASS)

DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION : PRÉCARITÉ AU SUD, INÉGALITÉS SUR LE LITTORAL

A terme, cette équipe mobile couvrira l'ensemble du département. A son démarrage prévu à la fin du premier semestre 2022, son déploiement répondra aux besoins identifiés sur les territoires vendéens les plus touchés par la précarité : le canton de Fontenay le Comte est l'un des plus exposé avec le canton mitoyen de Luçon et la ville de la Roche sur Yon .

LE PUBLIC CIBLE : PRÉCARITÉ ET PSYCHIATRIE

Le champ d'intervention des EMPP destinées à favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion comporte deux volets :

- Les personnes en situation de précarité et d'exclusion elles-mêmes, qu'elles souffrent d'une pathologie psychiatrique avérée ou d'une souffrance psychique générée par la situation de précarité et d'exclusion
- Les acteurs de première ligne exprimant des difficultés face à des manifestations de souffrance ou de troubles psychiques des usagers suivis. Les équipes mobiles apportent alors un étayage, un soutien et une formation pour le repérage des problématiques, le décodage et l'analyse des demandes, la mise en œuvre des premiers stades de l'écoute et du soutien

LES MISSIONS ET LES PRINCIPES D'ACTION

Ces équipes n'ont pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de psychiatrie publique. Elles sont chargées :

- D'aller vers et au-devant des publics, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire
- D'assurer une fonction d'interface au sein d'un réseau formalisé de partenaires entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires, sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion

  Au sein même de l'établissement de rattachement de l'EMPP, les relations (modalités d'intervention) avec les autres secteurs doivent être clairement formalisées.

  Les modalités d'orientation vers les dispositifs de droit commun (ambulatoire, extra-hospitalier, hospitalisation complète) devront être organisées par un protocole d'intervention.

  Les relations avec les partenaires de première ligne et les établissements de santé généraux (notamment les services d'urgences et les PASS) feront également l'objet d'une formalisation définissant les modalités de recours, de relais et d'intervention réciproques, dans le cadre de conventions.

LES AVANTAGES ATTENDUS

- Raccourcir le délai d'évaluation et de traitement du public cible
- Apporter des réponses rapides de proximité en s'appuyant sur analyse conjointe des situations avec les professionnels du secteur et une concertation avec les équipes concernées
- Éviter une aggravation de l'état de ces patients ou des errances thérapeutiques

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COORDONNÉE PAR UN PSYCHIATRE :

Ces équipes doivent disposer de compétences diversifiées et comporter au minimum : de temps médical, de cadre de santé, d'infirmiers, de psychologue, de travailleur social et de secrétariat (les recrutements sont en cours).

Une coopération est envisagée avec le CH G DAUMEZON à BOUGUENAIS. Le médecin de leur EMPP, Madame le Dr FRETILLET BABIN est prête à accorder un 0,1 ETP pour l'EMPP vendéenne.

Des stages par comparaison sont déjà envisageables pour les professionnels recrutés ainsi que leur inclusion dans le réseau régional des EMPP et leur participation aux rencontres régionales.

Xavier TRIVIERE
CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ
COORDINATION DES PROJETS - QUALITÉ DES SOINS

ISSN 2681-1383 - Dépôt légal : Décembre 2019

Directeur de publication : Pascal FORCIOLI - Coordination : Cellule Communication
Rédaction - Infographie - Impression : EPSM de Vendée - Centre Hospitalier Georges Mazurelle - 85026 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX - Tél. : 02.51.09.72.72